

AFFAIRE N° 32 /

Décision modificative n° 2 - Exercice 1980 concernant le Budget d'Habitat Social - Autorisation de contracter un emprunt de 511 566 F.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 20 Janvier 1980, vous avez approuvé le budget du bureau d'Habitat Social.

Cependant, le récent sinistre a entraîné une modification dans le programme de logements très sociaux. Il a donc fallu construire un lotissement de 106 logements en deux tranches.

La première tranche de 57 a déjà fait l'objet d'une décision modificative lors du Conseil Municipal du 6 Mai 1980.

La deuxième tranche de 49 R + 1 étant actuellement à l'étude.

La participation communale pour la réalisation de ce lotissement s'élève à 511 566 F.

Je vous demande :

1°/ L'autorisation de rattacher en recettes et en dépenses sur le Budget Primitif 1980 ; d'une part, le coût de l'opération, en construction et en V R D et d'autre part, le montant des subventions et emprunt.

2°/ - L'autorisation de contracter un emprunt de 511 566 F.

T R A N S A C T I O N D ' I N V E S T I S S E M E N T

Art.	OPERATION : "M. CHAUBRON"	PROPOSITIONS	VOIE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES (L)	5 010 032,00	5 010 032,00
214	Travaux de viabilité	1 354 278,96	1 354 278,96
105-1	Travaux de construction	3 655 753,04	3 655 753,04
105-2	Travaux de construction - L.T.C. Divers		
105-3			
	RECETTES (G)	5 010 032,00	5 010 032,00
105-1	Subvention F I D O M		
105-2	Subvention F I R pour V.R.D.	206 616,00	206 616,00
105-3	Subvention L B U pour V.R.D.	616 850,00	616 850,00
105-4	Subvention L B U pour construction	3 675 000,00	3 675 000,00
105-5			
160			
115			
153			
16-1	Emprunt C.D.C.	511 566,00	511 566,00
16-2	Emprunt C.R.C.A.M.R.		

LE MAIRE « Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE « Ces logements vont être attribués, en ce qui concerne la première partie, dans une quinzaine de jours.

La deuxième partie sera livrée ultérieurement.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x